



46 rue Jules Lefebvre BP 90429
80 004 Amiens Cedex 1
☎ 03. 22.89.66.40
📠 03.22.95.16.81
@ : eboissier@lfhf.fff.fr

SAISON 2025/2026

COMMISSION TECHNIQUE

FEMININES

DETECTION DES JEUNES U11F/12F (Joueuses nées en 2014-15)
« 4 – TRIANGULAIRE SOMME / ARTOIS / COTE D OPALE »

LIEU : AMIENS

STADE DE LA FACULTE DES SPORTS UPJV

ALLEE PASCHAL GROUSSET

Surface de jeu : **SYNTHETIQUE**

LUNDI 20 AVRIL 2026

HORAIRE RDV : 11H

LE REPAS (OFFERT PAR LE DISTRICT) SERA PRIS EN COMMUN AVEC LES AUTRES SELECTIONS

DEBUT DES RENCONTRES : 14H

LISTE DES JOEUSES CONVOQUEES

AMIENS SC	PRANGERE LAHNA (Exc) – REZIGA MARWA (mil) – COQUET JULIETTE (GB) – PECQUET MAELANE (exc) – PAPIN ZELIE (def) – FINET VERANE (exc) – VIEILLE LOLA
ALBERT USOAAS	COURTOIS JADE (mil-def)
AAE CHAULNES	LAGUERRE ALICE (att)
US FRIVILLE ESCARBOTIN	DERAMBURE CASSIE (mil) – DEGREMONT LENA (mil)
US NIBAS FRESSENEVILLE	DUPONT LIZA (mil) U11F
AMIENS FC PORTO	LEDOUX JAYA (def) U11F - BENAMMAR ASSIA (def) U11F
ENCADREMENT	TERNISIEN JULIE – CARON BAPTISTE – LELONG GRAZIELLA – HEURTEL QUENTIN

Destinataires : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, P. Tranquille (Président du District), N. Cauvin (Pt Commission Technique), P. Fouré (Pt Commission des Jeunes)

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

2 – Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

80) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée.

S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUR DEVRA SE MUNIR :	
• de chaussures adaptées en fonction des terrains	• d'une gourde
• d'une paire de basket	• de son nécessaire de toilette
• d'un vêtement de pluie	

LES EQUIPEMENTS SERONT FOURNIS PAR LE DISTRICT